

---

## Compte rendu du Conseil d'administration du C.I.A.S.

du 03/04/2024

---

Étaient présents : Dominique LEVEQUE, Agnès MICHAUT, Maye BAUDETTE, Betty VAN SANTE, Jakline MARTINVAL, Marie-Christine FAURE, Sébastien GRANGÉ, Chantal BERTHELEMY, Dominique CHAUDRÉ, France PIEROT, Liliane MAGNIEZ, Francine GALIMAND, Annick CHAYOUX, Alain MAREIGNER.

Étaient excusés : Patricia MEHENNI, Claudine BEGUINOT, Marie-Alain CLAISSE, Maryline LAFOREST, Arnaud JACQUART, Michelle BENARD-LOUIS, Philippe CAPLAT, Nathalie COUTIER, Charline JOURNÉ-CLIVOT, Françoise MOREAU, Sylvie LEFEVRE, Marie-Line CANADA, Mado GOETZ.

Nom et Prénom des élus ayant donné pouvoir : Patricia MEHENNI, représentée par Agnès MICHAUT - Maryline LAFOREST, représentée par Dominique CHAUDRÉ - Arnaud JACQUART représenté par Maye BAUDETTE - Michelle BÉNARD-LOUIS, représentée par France PIEROT - Charline JOURNÉ-CLIVOT, représentée par Sébastien GRANGÉ - Françoise MOREAU, représentée par Jakline MARTINVAL - Maryline CANADA, représentée par Dominique LEVEQUE.

Étaient également présentes : Léonie GAYDU – Directrice, Nathalie BOUILLON, Comptable – Céline LEBRUN, Secrétaire de direction.

Le secrétariat est assuré par : Sébastien GRANGÉ

Membres en exercice : 27	Présents : 14	Votants : 21	Pouvoirs : 7	Excusés : 13
--------------------------	---------------	--------------	--------------	--------------

• **Approbation du précédent compte rendu à l'unanimité.**

• **Budget primitif 2024** : le budget primitif 2024 reprend, dans son ensemble, les propositions exposées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 13 mars dernier. Il a été établi dans le cadre de la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57, adoptée au 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce qui implique un changement de la maquette budgétaire.

Le montant total s'équilibre, en dépenses et en recettes à la somme de 625 142 € (pour mémoire, le budget primitif 2023 s'élevait à 629 511 €).

	Section de Fonctionnement	Section d'Investissement
Opérations réelles	583 410 €	24 892 €
Opérations d'ordre	8 420 €	8 420 €
Total	591 830 €	33 312 €

Le résultat global 2023 de chaque section se décompose ainsi :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Résultat 2023	+ 4 874,45 €	Résultat 2023	- 18 269, 75 €
Solde au 31/12/2022	+ 1 655,71 €	Solde au 31/12/2022	+ 39 161,92 €
Résultat Global 2023	+ 6 530,16 €	Résultat Global 2023	+ 20 892,17 €

**- LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT -**

<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<i>Budget primitif 2023</i>	<i>Réalisés 2023</i>
591 830 €	577 255 €	541 491,97 €

Les dépenses sont principalement constituées des salaires, des prestations de service et du versement des aides aux familles.

Malgré les hausses dues à l'inflation et à la crise énergétique, la collectivité s'efforce de maîtriser au mieux ses dépenses. Il en ressort toutefois une augmentation des prévisions budgétaires de fonctionnement de 2,52 € par rapport au budget 2023.

Cette hausse porte sur les charges de personnel en raison, notamment, de l'impact du dégel du point d'indice au 1<sup>er</sup> juillet 2023, de l'augmentation du point d'indice majoré au 1<sup>er</sup> janvier 2024 (+ 5 points), du versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle que la collectivité a décidé d'octroyer à ses agents, mais aussi en raison du recrutement d'un agent remplaçant pour une période de 7 mois.

Il faut tout de même noter que les dépenses de personnel sont, en partie, atténuées par les recettes inscrites sur le chapitre 013 qui correspond au remboursement de charges de personnel.

**- LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT -**

<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<i>Budget primitif 2023</i>	<i>Réalisés 2023</i>
591 830 €	577 255 €	548 022,13 €

---

**- LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT -**

---

<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<i>Budget primitif 2023</i>	<i>Réalisés 2023</i>
33 312 €	52 256 €	29 400,94 €

---

**- LES RECETTES D'INVESTISSEMENT -**

---

<b>BUDGET PRIMITIF 2024</b>	<i>Budget primitif 2023</i>	<i>Réalisés 2023</i>
33 312 €	52 256 €	50 293,11 €

Concernant le chapitre 21-Acquisition de matériel, Jakline MARTINVAL demande s'il ne serait pas envisageable d'acheter des climatiseurs ou des rafraichisseurs d'air plutôt que des ventilateurs.

Léonie GAYDU explique que Madame MEHENNI nous a suggéré également d'opter plutôt pour un rafraichisseur d'air notamment pour la salle de réunion. Nous allons attendre que ce type de matériel soit proposé en magasin pour comparer les tarifs et se décider.

M. LEVEQUE précise que les ventilateurs peuvent suffire pour rafraichir un bureau.

Le budget primitif 2024 est adopté à l'unanimité.

- **Reprise anticipée du résultat 2023**

Adopté à l'unanimité

- **Adoption du règlement budgétaire et financier**

Adopté à l'unanimité

- **Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57**

Adopté à l'unanimité

- **Modification du règlement intérieur de la bourse au permis de conduire**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, il est possible de passer le permis de conduire à partir de 17 ans. Le règlement intérieur de la bourse au permis stipule qu'un dossier peut être déposé au CIAS à partir de 17 ans.

Les jeunes commençant souvent l'apprentissage du code de la route en amont, il est proposé de modifier le règlement intérieur et notamment la partie « bourse au permis de conduire » **Article 1 : conditions d'éligibilité**, « être âgé de 16 ans minimum... »

Adopté à l'unanimité.

### ***Informations/questions diverses :***

*Arrêt des permanences du Conciliateur depuis le 22 février 2024. En attente d'un remplaçant.*

Le Conciliateur de Justice, M. COULOMBE, nous a fait part, le 22 février lors de sa permanence, qu'il venait pour la dernière fois. Pour le moment il n'est pas remplacé.

Un contact téléphonique a été pris avec le l'association des conciliateurs de justice pour avoir plus d'informations. Il a été envisagé que la conciliatrice exerçant à Epernay puisse effectuer les permanences dans nos locaux, cependant, elle-même arrête ses fonctions au mois de juin prochain.

L'association est donc actuellement à la recherche d'un remplaçant et reviendra vers nous dès que possible. Léonie GAYDU précise que les conciliateurs interviennent bénévolement et qu'il n'est donc pas évident de retrouver quelqu'un.

May BAUDETTE demande combien de personnes le conciliateur reçoit-il dans l'année. Le conciliateur reçoit en moyenne 8 personnes dans le mois. La police municipale et la mairie orientent régulièrement des personnes en conflit de voisinage par exemple, sur cette permanence.

Le C.I.A.S. se trouve démunie en termes de conseil juridique.

M. LEVEQUE évoque la possibilité de reprendre contact avec le barreau de Reims pour une éventuelle reprise des permanences des avocats. Il va en échanger avec Patricia MEHENNI.

Un exemplaire du rapport d'activité est distribué aux membres présents. Il sera envoyé aux membres absents.

Le Président remercie Nathalie BOUILLON et le personnel du CIAS pour le travail entrepris.

Information d'Agnès MICHAUT concernant l'évènement « Mai Musical » qui se déroule à Aÿ et que nous pourrions proposer dans le cadre de l'accès à la culture. Il aura lieu le vendredi 3 mai à 20h30 à l'Eglise d'Aÿ.

La séance est levée à 18h45.